



MOBILITÉ DES CPIP 2025 : LA CGT IP S'ASSURE DE LA BONNE PRISE EN COMPTE DE VOTRE DEMANDE PAR L'ADMINISTRATION

2 DATES À RETENIR : 24 AVRIL ET 11 JUIN

Les vœux de mobilité sont désormais clôturés. Les agent.e.s ont maintenant jusqu'au 21 avril pour communiquer tout justificatif complémentaire et jusqu'au 24 avril pour procéder à toute modification ou annulation.

Dans ce délai, **la CGT IP présentera à l'administration l'ensemble des demandes de mobilité des agent.e.s qui le souhaitent** afin de s'assurer que la demande de mutation est bien enregistrée, que les documents transmis à l'appui de celle-ci ont bien été réceptionnés, ou encore que les priorités légales sont bien prises en compte.

Tout agent.e qui le souhaite peut ainsi nous adresser sa demande de mutation accompagnée des justificatifs pour le 24 avril.

Par ailleurs, comme chaque année depuis la disparition des CAP de mobilité, les organisations syndicales représentatives peuvent présenter les situations individuelles des agent.es qui sollicitent leur mutation.

La CGT IP, organisation majoritaire pour le corps des CPIP, sera ainsi reçue par l'administration le 11 juin.

Cette rencontre vise à permettre aux agent.es qui le souhaitent de voir la CGT IP présenter les situations particulièrement difficiles, de s'assurer de la bonne prise en compte des demandes et de leur bonne orientation, ou encore que les anciennetés dans le corps des CPIP, comme ASS ayant exercé comme CPIP, voire au sein de la fonction publique sont exactes et comptabilisées.

Cette rencontre permet également de rectifier des erreurs tenant aux résidences administratives d'affectation et en cas de demande liée, de s'assurer de la prise en compte de celle-ci et d'explicitier les choix des agent.es.

Chaque CPIP qui le souhaite peut ainsi nous adresser ses demandes de mutation, ses justificatifs, sa situation particulière en nous les adressant sur l'adresse mail dédiée : mobilitecpip@gmail.com ou en nous contactant par téléphone si besoin.

La CGT IP accompagne et ne cessera jamais d'accompagner chaque agent.e, mais toujours en préservant l'intérêt de l'ensemble du corps des CPIP.

La mutation est trop attendue et importante dans la vie des personnels pour qu'il en soit, pour nous, autrement.

A Montreuil, le 14 avril 2025

Les élu.e.s CAP CGT IP